

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION D'UN FONDS DE COMMERCE SIS 11, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

DÉCISION N° DM-23-093 EN DATE DU 15 FEVRIER 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 214-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 25 mars 2009, instaurant sur le territoire de la commune le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux et délimitant le périmètre de sauvegarde permettant sa mise en œuvre ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la déclaration enregistrée en mairie le 17 janvier 2023, adressée par Maître COTE Fabienne, avocate, relative à la cession du fonds de commerce situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis, 11 avenue Georges Clemenceau, numéro de lot 04 au RCP, au prix de 7 000 € (sept-mille euros) ;

CONSIDÉRANT les objectifs qui ont présidé à l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sur le territoire de la commune afin d'assurer une offre commerciale équilibrée et diversifiée ;

CONSIDÉRANT que l'activité du repreneur pressenti, identique à celle exercée par l'actuel propriétaire du fonds, à savoir soins de beauté, est déjà très représentée dans la zone commerciale incluse dans le périmètre de sauvegarde dans lequel se situe le local, la commune comptant 44 commerces de type esthétique, soins, massages sur l'ensemble du territoire, dont 13 dans le quartier Saint-Louis où se situe le 11 avenue Georges Clémenceau;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ce fonds de commerce par la commune permettra de contribuer à la diversification de l'offre commerciale de qualité dans la zone concernée et de renforcer la dynamique et l'attractivité commerciale de la zone par l'implantation d'un commerce de proximité répondant aux besoins des habitants ;

DÉCIDE

D'ACQUERIR PAR VOIE DE PREEMPTION le fonds de commerce situé au rezde-chaussée de l'immeuble sis 11 avenue Georges Clemenceau, numéro de lot 04 au RCP, cédé par la SASU « DIX MILLE FLEURS DE PECHE » représentée par Monsieur Jean François BOIN-MICHEL aux prix et conditions indiqués dans la déclaration enregistrée 17 janvier 2023, soit 7 000 € (sept-mille euros).

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230215-Imc1H10478H1-AR Date de réception en Préfecture : 15/02/2023

Date de Publication: 15/02/2023

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230215-Imc1H10478H1-AR Date de réception en Préfecture : 15/02/2023

Date de Publication : 15/02/2023